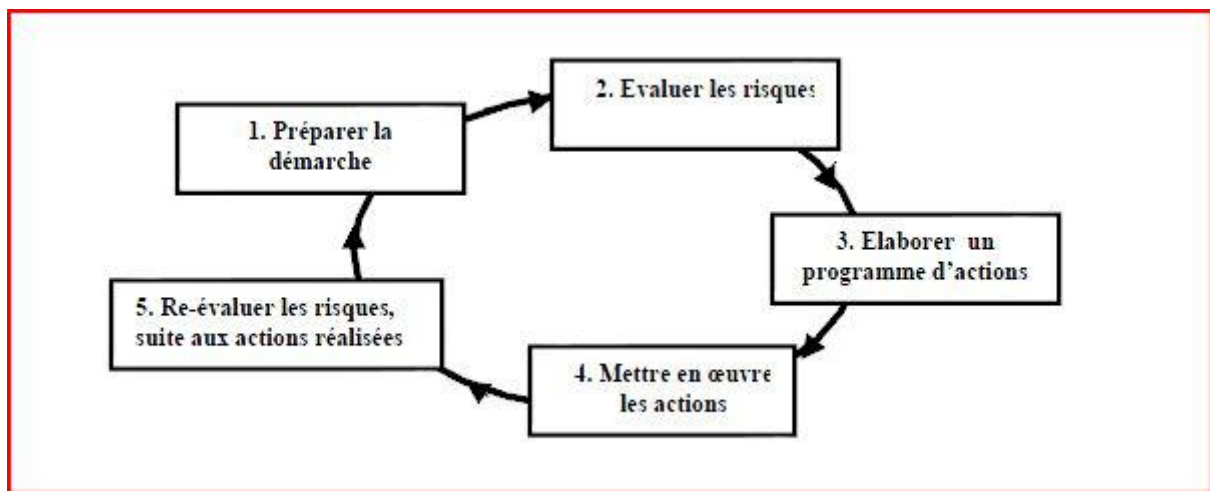


Actualiser son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Concrètement, il faut bien voir que la prévention des risques professionnels doit s'inscrire dans le cadre d'un processus continu, dynamique et itératif qui doit prendre en compte l'évolution dans l'entreprise des facteurs humains, techniques et organisationnels.

Cette démarche est d'ailleurs explicitée par un schéma figurant dans la circulaire n°6 DRT du 18/04/2002. L'actualisation est la suite logique de la mise en œuvre du plan d'actions et vise à s'assurer de son efficacité.



Que faire ?

Il s'agit de mettre à jour l'ensemble du document unique c'est-à-dire les unités de travail, l'analyse de l'activité, l'évaluation des risques et le plan d'actions qui en découle. Trois étapes doivent être distinguées :

L'actualisation : Il s'agit de prendre en compte tout ce qui a changé depuis la dernière mise à jour : effectifs, liste des unités ou postes de travail, statistiques, nouveaux rapports de vérifications réglementaires, rapports de l'inspection du travail, de la CRAM ou du médecin du travail, visites du CHSCT, nouvelle liste de produits chimiques et actualisation des FDS correspondantes,

La réévaluation et l'approfondissement. Des actions ont été mises en œuvre. Il importe d'en faire le bilan. Quelle réduction des risques a-t-elle été obtenue ? Est-ce suffisant ? Faut-il aller plus loin ? En tout état de cause, les grilles d'évaluation et de hiérarchisation des risques ainsi que le plan d'actions sont à refaire.

La prise en compte des « nouveautés » Il s'agit d'intégrer dans le DUER les nouvelles activités et les nouveaux risques apparus depuis la précédente mise à jour. Sont à prendre

en compte également les éventuelles évolutions réglementaires ainsi que les évolutions techniques en matière de prévention.

Comment faire ?

La première chose à faire est de mettre en place une organisation. Elle passe par la désignation d'un référent de la mise à jour. Ce dernier devra être le point de convergence de toutes les informations nécessaires à l'actualisation du DUER :

- Modifications de postes de travail
- Acquisitions d'un nouvel équipement ou d'un nouveau produit
- Conclusions des analyses d'accidents
- Conclusions d'audits, de vérifications périodiques
- Nouvelles connaissances sur les risques et les moyens de les prévenir (connaissances techniques, scientifiques ou réglementaires).

Tout le monde dans l'entreprise doit participer à cette remontée d'informations. Bien qu'elle puisse être spontanée, il est important de l'organiser :

- Fiche de suggestion ou de remontée d'anomalies
- Registre d'hygiène et de sécurité ouvert à l'ensemble des salariés
- Questionnaires adressés périodiquement à l'encadrement ou utilisés lors des entretiens individuels. Nous en avons réalisé un à votre intention que vous trouverez ci-joint.

Une veille réglementaire technique et juridique devra également être mise en place. C'est en partie l'objet de notre newsletter.

Questionnaire en vue de la mise à jour du DUER

Questionnaire à adresser régulièrement à l'encadrement ou à utiliser dans le cadre d'un entretien

Depuis le mois/année :

QUESTION	OUI	NON	REMARQUE
Mettez-vous en œuvre de nouveaux matériels ou équipements de travail ?			
Utilisez-vous de nouveaux produits chimiques ?			
Avez-vous mis en œuvre de nouveaux modes opératoires ?			

Certaines activités ont-elles été abandonnées ?			
Avez-vous apporté des modifications dans l'organisation du travail (horaires, rotation d'équipe, planification) ?			
L'implantation des locaux a-t-elle été modifiée ?			
Certains équipements de travail ont-ils été supprimés ou transférés dans d'autres secteurs ?			
Avez-vous subi des accidents ayant révélé l'existence de risques non identifiés ?			
Avez-vous eu connaissance de nouvelles techniques de prévention ?			
Des changements ont-ils été apportés dans la mise à disposition des EPI ?			
Avez-vous constaté un relâchement dans le respect des consignes de sécurité ?			
Certaines actions de prévention prévues ont-elles pris du retard ? Lesquelles ?			
Certaines actions de prévention se sont-elles révélées inefficaces et ont-elles été abandonnées ?			
Avez-vous mené des actions de prévention nouvelles (réorganisation, équipement, formation, ...) qui impliquent une mise à jour de l'évaluation des risques ?			
Des modifications importantes ont-elle eu lieu dans la structure de votre personnel (nombreux départs et embauches, recours accru à l'intérim ou aux CDD, sous-traitance) ?			